

# L'organisation d'un chantier SR



## La protection collective

Technique : La protection incendie	
<b>Quand ?</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Sur chaque intervention, «opération secours à personne sur la route» ou en départ constitué intervention «secours routier».</li><li>▶ Dès l'arrivée sur les lieux de l'intervention, après avoir positionné les agrès, simultanément aux opérations balisage, d'abordage de la/des victime(s)</li></ul>
<b>Pourquoi ?</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Parce que le risque incendie est souvent réel lors des accidents de la route. La présence d'huile moteur, d'hydrocarbure, de GPL, de GNV, de matière dangereuse parfois sont autant de situations nécessitant la mise en œuvre d'une protection incendie permettant d'assurer l'extinction d'un départ de feu</li></ul>
<b>Avec quoi ?</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Un extincteur</li><li>▶ Un moyen en eau</li><li>▶ Du «hall dry»</li></ul>
<b>Comment ?</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ En interdisant aux témoins ou badauds de fumer autour du/des véhicules accidentés</li><li>▶ En coupant le contact en déposant et en éloignant la clé ou les systèmes «KEYLESS-GO» à 5 mètres au moins du véhicule, en débranchant la ou les batterie(s), si l'accès est possible</li><li>▶ En positionnant les moyens d'extinction près du risque potentiel ou persistant, côté partie moteur généralement, face au véhicule, prêt à l'emploi, visibles par tout les équipiers de préférence debout pour les extincteurs</li><li>▶ En absorbant avec du «hall dry» les éventuelles flaques de carburant, à défaut en les recouvrant de sable, de terre</li><li>▶ En stoppant les écoulements</li><li>▶ En procédant à la fermeture de la polyvane sur les véhicules GPL, ou de la vanne ¼ de tour sur les véhicules GNV</li><li>▶ En cas de feu naissant au niveau du bloc moteur l'extinction sera réalisée capot fermé</li></ul>
<b>Risques</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Pour les équipiers : ceux liés à la mise en œuvre d'un extincteur ou d'un moyen en eau lors de l'extinction d'un début d'incendie</li><li>▶ Pour la victime : l'utilisation d'un extincteur poudre peut provoquer une gêne</li><li>▶ Si l'extinction d'un départ de feu doit être effectuée avec de l'eau, l'utilisation devra si possible ne pas mouiller la victime</li></ul>
<b>Efficacité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ La mise en place, la plus rapide possible, dès l'arrivée sur les lieux, le/les moyen(s) d'extinction sont visibles de tous et facilement accessibles, ils ne gênent pas la circulation des équipiers, les batteries sont coupées si possible, les fuites éventuelles sont absorbées, les écoulements stoppés</li></ul>

## La protection collective



- ▶ En coupant le contact en déposant et en éloignant la clé ou les systèmes «KEYLESS-GO» à 5 mètres au moins du véhicule

- ▶ En positionnant les moyens d'extinction près du risque potentiel ou persistant, côté partie moteur généralement, face au véhicule, prêt à l'emploi, visibles par tout les équipiers de préférence debout pour les extincteurs



- ▶ En coupant le contact
- ▶ En débranchant la ou les batterie(s), si l'accès est possible

- ▶ En absorbant avec du «hall dry» les éventuelles flaques de carburant
- ▶ A défaut en les recouvrant de sable, de terre

